



**ENSEMBLE
CONTRE LA
CORRUPTION**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Transmission à la Justice de six rapports d'enquête: ECC salue les efforts de l'ULCC

CARDH

Centre d'Analyse et de Recherche en
Droits de l'Homme

CE-JILAP

Commission Episcopale Nationale Justice
et Paix

CONHANE

Conseil Haïtien des Acteurs Non Etatiques

CRESFED

Centre de Recherche et de Formation
Economique et Sociale pour le
Développement

PAJ

Programme Pour une Alternative de
Justice

RNDH

Réseau National de Défense des Droits
Humains

SKL

Saint Karl Lévêque

1. Ensemble Contre la Corruption (ECC) prend note de la transmission aux autorités judiciaires, en date du 08 mai 2025, de six (6) nouveaux rapports d'enquête, par l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC). Ces rapports mettent en lumière des actes graves de corruption et de malversation enregistrés dans plusieurs institutions publiques, indexant au moins vingt-cinq (25) agents.es de l'Etat. Il s'agit de :

- De la Direction Départementale des Impôts du Centre où Gerline JOSEPH est impliquée dans des cas d'abus de fonction, de favoritisme et de faux en écritures publiques.

- L'Office de la Protection du Citoyen (OPC) où il est reproché à l'ancien protecteur du citoyen Renan HEDOUVILLE, à sa fille, Regine HEDOUVILLE LOUIS, au conjoint de cette dernière Tex Willer Calafai LOUIS, ainsi qu'à Mimose MOYARD, Juliana Thomas SIMPLICE, Jean Jolin DODIER, Hugues NARCISSE et à David SIMPLICE des faits de détournement de biens publics, passation illégale de marché public, abus de fonction, entrave au bon fonctionnement de la Justice. Plus de seize-millions-cinq-cent-quatre-vingt-onze-mille-neuf-cents (16,591,900) gourdes ont été détournés lors de ces opérations ;

- L'Office d'Assurance Accident du Travail, Maladie et Maternité (OFATMA). Le directeur général d'alors Carl FRANÇOIS ainsi que Valmine JEAN JACQUES, Véléria Nadia VICTOR sont indexés pour abus de fonction, passation illégale de marché public, prise illégale d'intérêt, faux et usage de faux, des faits ayant occasionné le détournement deux-millions-cent-cinquante-trois-mille-huit-cent-quatre-vingt-douze gourdes et huit centimes (2,153,892.08 HTG) ;

- La Direction de l'Immigration et de l'Emigration où il est reproché à Stéphane VINCENT, Lesly SAINT JUDE, Rubens PAULEON et à Marriantha MERONE les faits d'abus de fonction, détournement de biens publics et association de malfaiteurs. Ces actes de malversation leur ont permis de détourner trois-millions-six-cent-cinquante-six-mille (3,656,000) gourdes sur le tarif des timbres des dossiers relatifs aux demandes de passeport.

9, Rue Rivière, Port-au-Prince, Haïti. Tél. : +(509) 3701-5654/ 3782-2897 /3755-9591

Emails: ensemblecontrelacorruption@yahoo.com / ecc@ecchaiti.org

- Du Centre de Réception et de Livraison de Documents d'Identité (CRLDI) de Saint - Marc où le responsable Washny BIEN-AIME et l'administrateur Castel ESTILUS sont épinglés pour favoritisme, entrave au bon fonctionnement de la justice, concussion, abus de fonction et usurpation de titre.

2. L' ULCC a aussi mené une enquête sur des frais supplémentaires exigés aux demandeurs de passeports, ce qui lui a permis d'épingler au moins quatre (4) responsables de Centre de Réception et de Livraison de Documents d'Identité de la Direction de l'Immigration et de l'Emigration (CRLDI / DIE), soit ceux de Delmas 31 et 33, Pétion-ville, Tabarre et Rue Lamarre. Et, selon les résultats de ces investigations, il est reproché à William ETIENNE, Jude MARCELIN, Marriantha MERONE, Rene Jacques LAGUERRE et à Jean Osselin LAMBERT des faits de concussion, d'abus de fonction, d'usurpation de titre, de passation illégale de marché public. Ces malversations leur ont rapporté, pour la période de janvier à décembre 2023, la somme de dix-millions-neuf-cent-cinquante-huit-mille-cent-trois gourdes et vingt-cinq centimes (10, 958,103.25 HTG).

3. Il convient de rappeler que le nom de Marriantha MERONE a déjà été mentionné dans un des rapports qui ont été transmis à la Justice le 3 septembre 2024 par l'ULCC. Il lui était alors reproché de s'être enrichie illicitement car elle recevait indûment des frais oscillant entre cent-quatre-vingt-mille (180,000) et deux-cent-mille (200,000) gourdes tous les deux (2) ou trois (3) mois des services de l'Immigration et de l'Emigration de l'Aéroport International Toussaint Louverture. De plus, de 2017 à 2024, soit en sept (7) années de fonction dans l'administration publique, elle a reçu un salaire total estimé à quatorze-million-quatre-cent-dix-huit-mille-sept-cent-trois gourdes vingt-et-un centimes (HTG 14,418,703.21). Cependant, elle détenait au moment de l'enquête de l'ULCC, trois (3) comptes en banque sur lesquels ont été épargnées quarante-quatre-millions-cinq-cent-dix-mille-quatre-cent-soixante-deux gourdes et soixante-six centimes (HTG 44,510,462.66), soit presque le triple de ses revenus légitimes. Marriantha MERONE n'avait pas pu alors, justifier cette fructification vertigineuse de ses gains.

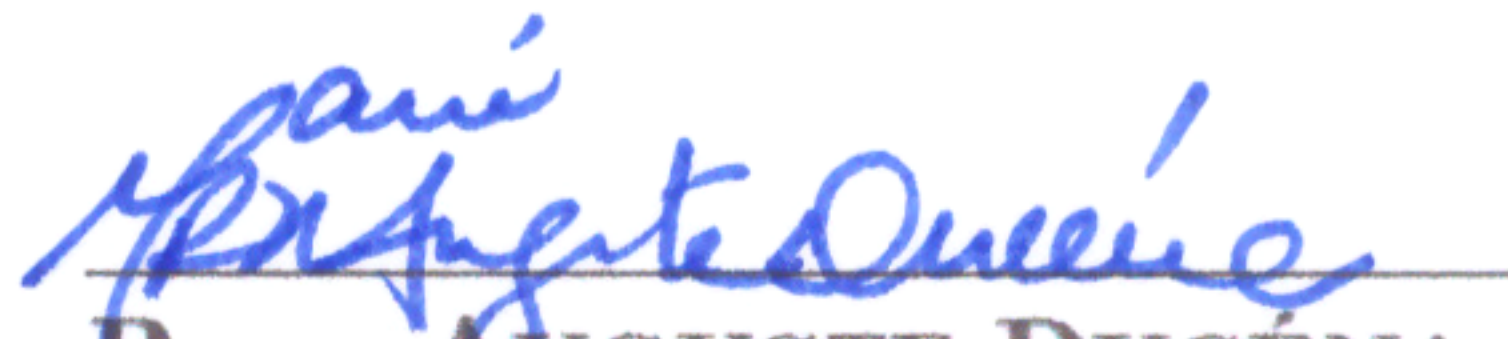
4. ECC estime que les différents rapports susmentionnés témoignent de la profondeur et de l'enracinement de la corruption au sein de l'administration publique haïtienne.

5. ECC souligne que de 2006 à 2024, plus d'une centaine de rapports d'enquête ont été transmis à la Justice par l'ULCC et l'Unité Centrale de Renseignement Economique et Financier (UCREF) pour lesquels seuls trois (3) jugements ont été à date, rendus. C'est d'ailleurs face à l'inertie de la Justice qu'ECC, aux côtés d'autres organisations de la société civile, avait bien accueilli la création du Pôle Judiciaire Spécialisé dans la Répression des Crimes et Délits Financiers Complexe. Cependant, ECC regrette que les différentes recommandations qui ont été faites aux autorités de la transition, relatives à ce pôle, n'aient pas été prises en compte pour en faire une structure totalement autonome dans son administration et dans sa gestion, dissociée du Tribunal de première instance de Port-au-Prince qui incarne depuis plusieurs années, cette inertie judiciaire qui permet à l'impunité de s'ériger en système et de perdurer.

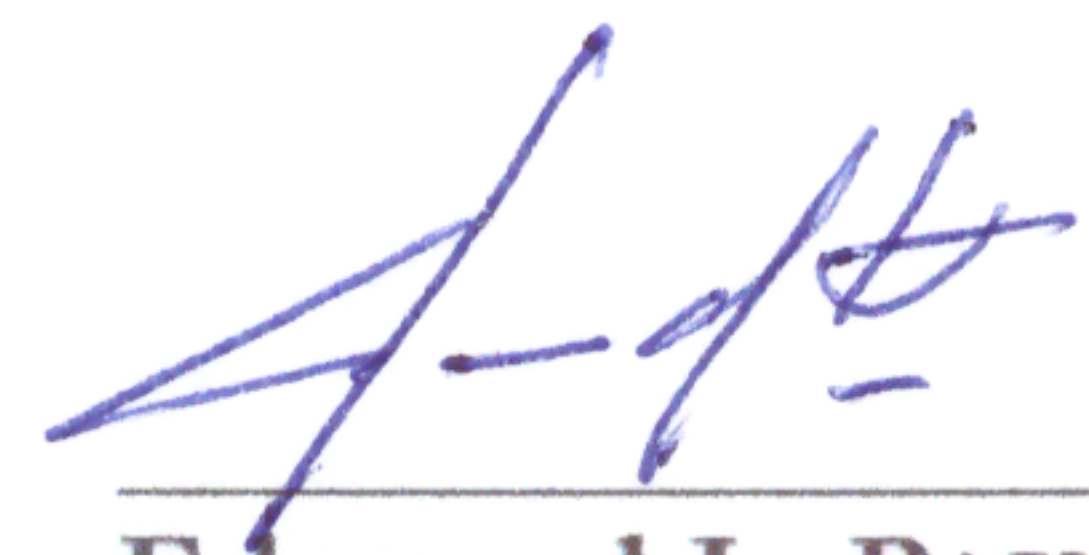
6. ECC salue le travail acharné de l'ULCC dans la lutte contre la Corruption et l'encourage à continuer à exiger la transparence et la redevabilité dans la gestion des affaires publiques.

7. Enfin, la corruption étant l'un des principaux obstacles au développement socioéconomique du pays, ECC en appelle une fois de plus à la responsabilité des autorités étatiques et insiste sur l'urgence de doter le pays d'un mécanisme judiciaire efficace, indépendant et spécialisé, capable de traiter les actes de corruption et de les sanctionner de manière exemplaire.

Port-au-Prince, le 13 mai 2025.


Rosy AUGUSTE DUCENA
Présidente




Edouard L. PAULTRE
Secrétaire exécutif